



Fondée en 1974, l'Union belliloise pour l'environnement et de développement (UBED) est la plus ancienne association agréée « environnement » de Belle-Ile. Elle se consacre notamment à « la protection des espaces, des ressources, des milieux et habitats naturels, des espèces animales et végétales, de la diversité et des équilibres écologiques fondamentaux, de l'eau, de l'air, des sols, des sites, des paysages et du cadre de vie » (Statuts, article 2).

Contact :  
Bernard GENTON  
Président de l'Union belliloise  
24 allée des Sternes  
56360 SAUZON  
[union.belliloise@gmail.com](mailto:union.belliloise@gmail.com)

## L'Éolien offshore au large de Belle-Ile et Groix : un projet inaugural mal engagé

### UN PEU D'HISTOIRE...

A l'occasion du débat « Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne » ouvert par la CNDP du 20 juillet au 21 décembre 2020, l'Union belliloise avait fait valoir ses réserves et ses objections sur les projets considérés à l'époque, à savoir une ferme pilote d'une part et un parc industriel de l'autre(1). La première, qui ne faisait pas partie du débat *a priori*, était censée préparer la phase industrielle : elle a été abandonnée sans autre forme de procès. Le parc industriel, dont l'opportunité et l'emplacement constituaient les deux objets ostensibles du débat public, a été retenu, malgré un manque de consensus évident, la plupart des avis favorables étant émis par des acteurs directement intéressés par le projet. La présidente de la CNDP, dans son bilan, notait la « conflictualité latente » de ce « projet clivant », le « maigre éclairage du public » sur les « enjeux environnementaux », en estimant qu'il n'était pas « conseillé de présenter au débat une zone de consensus pré-concertée entre parties prenantes » (2). La décision gouvernementale de mai 2021, qui fixait le périmètre de l'implantation, a conforté les impressions de la plupart des participants : le débat n'avait été que de pure forme. Les décisions ultérieures, en septembre 2022, sur la localisation précise de la première tranche, désormais nommée A05, puis la publication du cahier des charges, au printemps 2023, ont confirmé qu'aucun dialogue sérieux n'avait été envisagé à aucun moment de la procédure.

Le projet des éoliennes flottantes a donc suivi son cours, imperméable aux souhaits des citoyens, des associations et de la plupart des élus locaux. Les maires de Belle-Ile, par exemple, ont fait connaître leur hostilité au projet à plusieurs reprises (3). De séances d'information en présentations « *power point* », de manifestations *in vivo* en échanges à distance, aucune concertation digne de ce nom n'a eu lieu. Lors des réunions publiques, parfois houleuses, tenues à Belle-Ile et à Groix, une hostilité marquée s'exprimait, tandis qu'une demande majoritaire prenait corps - un éloignement significatif des côtes. Cette revendication, un moment relayée au Parlement lors de la discussion de la loi sur l'accélération de la transition énergétique à la fin de l'année 2022, n'a finalement pas été prise en compte(4). Sauf accident, la vingtaine d'éoliennes flottantes prévues seront donc installées à moins de 20 km des côtes de Belle-Ile, à l'intérieur des eaux territoriales, et sera suivie par celle de dizaines d'autres.



A un moment où l'on attend encore la décision d'attribution de la première tranche du parc industriel A05, l'Union belliloise entend à nouveau exprimer son opposition à ce projet qui ne répond pas aux exigences d'une transition écologique respectueuse de l'environnement et des paysages. Les effets réels que ces machines flottantes géantes arrimées si près des côtes auront sur leur environnement immédiat - fonds marins, avifaune ou cétacés, ressources halieutiques, préservation de la pêche – demeurent inconnus. Comme le démontrent d'autres associations dans leurs cahiers d'acteurs, les avantages en matière de contribution à la réduction des gaz à effets de serre restent à démontrer, tout comme la rentabilité financière de ces parcs lourdement subventionnés, tandis que l'on découvre à peine les effets de « sillage » induits par la multiplication et la densification des parcs d'éoliennes posées.

Pour sa part, l'Union belliloise souhaite se concentrer sur quelques questionnements qui lui inspire le dossier substantiel fourni par la CNDP sur son site « la Mer en débat ».

### UN DÉBAT EN TROMPE L'ŒIL ?

Dès la brève vidéo introductive, le ton est donné : après quelques injonctions vertueuses - « débattre de comment on protège la mer », « cohabiter sans dégrader l'écosystème », « préserver les côtes », « préservation des milieux sous-marins », « débattre de tout », « protection de la biodiversité », on nous assure que la question centrale est bien la suivante : « Faut-il développer l'éolien en mer et où ? » (5).

Les responsables d'associations, peut-être échaudés par le débat public précédent évoqué ci-dessus, ne peuvent s'empêcher de penser que ces injonctions et ce cadrage général sont à l'exact opposé des réalités qui s'annoncent : l'écosystème sera bien « dégradé » par l'installation des parcs éoliens, et notamment par l'implantation près de côtes de Belle-Ile – lesquelles ne seront donc pas « préservées » - d'une vingtaine d'éoliennes flottantes géantes. Surtout, on peut se demander s'il s'agit bien de répondre à la question de l'opportunité (« faut-il ? ») et à celle de la localisation (« où ? ») des parcs éoliens, alors que les décisions sont manifestement arrêtées. Le débat de 2020 sur « les Eoliennes flottantes au sud de la Bretagne » constitue de ce point de vue un précédent peu encourageant, ou édifiant, selon le point de vue.

Un autre élément de contextualisation s'impose : le débat en cours a lieu à un moment où la nouvelle Programmation pluriannuelle énergétique (PPE) annoncée par le

gouvernement n'a pas encore été publiée. Il semble qu'elle serait plus réaliste que la précédente, qui est encore en vigueur. Quel sens peut avoir le présent débat si l'on ne connaît pas encore le nouveau cadrage prospectif ? Par ailleurs, on peut rappeler que la plupart des observateurs sérieux contestent le réalisme des objectifs fixés à l'horizon 2050 pour la part du renouvelable intermittent dans le mix énergétique de la France. Or ce sont ces objectifs qui continuent d'orienter le débat actuel.

On remarque aussi que l'information fournie reste partielle : s'il est bien précisé que l'éolien flottant, « nouvelle technologie qui ouvre de nouvelles perspectives », est « non mature » à ce stade, mais « permet de s'affranchir en partie de la contrainte de la profondeur et [...] de s'éloigner des côtes », on peut se demander pourquoi le premier parc d'éoliennes flottantes sera installé à moins de 20 km des côtes de Belle-Ile(6). Cette contradiction flagrante a été soulignée à de nombreuses occasions depuis 2020, mais la réponse des maîtres d'ouvrage n'a jamais varié : un éloignement serait trop coûteux. Or certains groupes industriels candidats, interrogés de manière informelle, nous ont indiqué que le surcoût n'était pas insurmontable, surtout si on le rapportait aux « gisements de vent », plus propices au large. Nous reviendrons sur ce point.

Dans le même ordre d'idées, et sauf erreur, nous n'avons trouvé dans les documents fournis par la CNDP aucune discussion d'un sujet capital, celui de **l'intermittence de l'énergie éolienne**, avec son cortège de conséquences : imprévisible par nature, elle est non pilotable et non stockable, à quoi il faut ajouter les déséquilibres induits pour les réseaux électriques, ce qui requiert la disponibilité permanente d'énergies stockables et pilotables dont certaines, comme le gaz, ne sont pas décarbonées.

C'est donc dans ces conditions peu convaincantes, sur ces bases fragiles et avec des perspectives incertaines que « la mer » est mise en « débat » : on comprendra peut-être le scepticisme et le doute qui peuvent saisir les participants, malgré les intentions affichées.

### LES ENJEUX DU DEBAT

Dans la rubrique intitulée « ressources visuelles », la CNDP propose une liste de six « grands enjeux » qui doivent structurer le débat : « la représentation de la mer, la protection de la biodiversité et les enjeux climatiques, la contribution de l'éolien en mer à la transition énergétique, les évolutions et les impacts des actions humaines sur la mer et les littoraux, les processus de décision et la dimension internationale, tout autre enjeu que le public souhaite mettre en débat ».

Nous observerons que cette liste frappe par son imprécision conceptuelle et politique : qu'entend-on par « représentation de la mer » ? Quelles sont les problématiques justifiant les

couples protection de la biodiversité/enjeux climatiques, processus de décision/dimension internationale ? Quant à la « contribution de l'éolien [flottant] à la transition énergétique », elle est évoquée en détail par de nombreux Cahiers d'acteurs, qui soulignent les difficultés et les incertitudes qui pèsent sur cette perspective. Pour éviter les répétitions, nous concentrons notre attention sur deux des six enjeux présentés par la CNDP : le premier – la « représentation de la mer » – et l'avant-dernier – « le processus de décision et la dimension internationale ».

Que signifie exactement l'expression « **représentation de la mer** » ? Le dictionnaire courant nous apprend que ce mot désigne toute action consistant « à rendre présent » quelque chose « au moyen d'une figure, d'un symbole, d'un signe », d'une image (7). Si l'on a bien compris, le « grand enjeu » dont il est question ici est bien celui de de la représentation qu'on s'en fait. Cela voudrait-il dire qu'il existe plusieurs représentations, plusieurs images de la mer, qu'il s'agirait donc d'examiner, de peser, peut-être de rectifier ? « La mer, ce n'est pas ce que l'on croit », semblent nous suggérer les animateurs du débat...

Il nous semble pourtant que la mer n'est pas qu'une représentation ou une image : elle fait partie intégrante de la vie de notre pays, elle constitue un lieu de résidence ou de villégiature, un horizon de liberté et de rêves, une sorte de soupape sociale et politique, mais aussi un élément indomptable, que seuls les pêcheurs et les navigateurs affrontent directement. Elle est un pôle d'attraction et un refuge, comme l'attestent les migrations depuis au moins la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, période de création des centres d'agrément comme Cannes sur la Méditerranée ou Biarritz sur l'Atlantique. Dans la période plus récente, on constate une forte migration –résidentielle ou saisonnière – vers le littoral atlantique. Le « sentiment océanique » dont parlent les psychanalystes est une réalité, un besoin, une dimension fondamentale de la civilisation française (8). Nos voisins allemands n'ont accès qu'à un littoral exigu : ils ont aménagé la Forêt noire. Nous avons la mer, et c'est vers elle qu'affluèrent pour une bonne part les « congés payés » dès l'été 1936...

Cet élément psychologique n'est que rarement développé dans les débats actuels sur l'opportunité des parcs industriels d'éoliennes en mer, et il s'agit pourtant d'une dimension essentielle. On a beaucoup glosé, ces derniers mois, sur les effets visuels

catastrophiques du parc éolien installé en 2022 au large de St-Nazaire. Les élus et les habitants se plaignent régulièrement de la tromperie dont ils estiment avoir été les victimes : les photomontages présentés lors de la discussion du projet, disent-ils, n'avaient rien à voir avec la réalité de ce parc industriel qui, à 12 km des côtes, bouche l'horizon (9). Les simulations que présente aujourd'hui la CNDP dans le cadre de la « Mer en débat », sont apparemment plus conformes à ce qui nous attend, et elles n'ont rien de rassurant : on trouve sous l'intitulé « parc fictif 1 GW flottant à 12 MN » plusieurs options de visualisation. La dernière est intitulée « vue depuis la plage à 5m d'altitude », a de quoi inquiéter grandement (10). A 12 milles nautiques, c'est-à-dire à 22,22 km, soit plus loin que la localisation actuellement prévue pour le projet A05. Cela signifie le saccage d'un paysage qui sera ainsi volé à tous ceux à qui il appartient, à commencer par les habitants de Belle-Ile, qui se donnent tant de mal, et depuis si longtemps, pour préserver leur cadre de vie.

Le deuxième enjeu sur lequel nous aimerions nous pencher brièvement est celui de **la prise de décision** : s'il est clair que l'essentiel des grandes décisions sont prises en amont, il ne saurait être question de débattre réellement de l'opportunité de développer l'éolien en mer. Encore faudrait-il trouver le courage de le dire ! Le problème principal, bien sûr, est que ces grandes décisions sont imposées sur la base d'une argumentation lacunaire - rien sur l'intermittence - et orientée. De plus, elles reposent sur ce que beaucoup considèrent comme une exagération irresponsable d'objectifs proches (2050, c'est à peine une génération) irréalisables. S'agissant du cas particulier du Sud de la Bretagne, on rappellera la contradiction de plus en plus criante entre la « vocation » des éoliennes flottantes (profondeur, éloignement des côtes, meilleurs gisements de vent) et leur installation tout près des côtes de Belle-Ile, alors même que la carte proposée pour l'implantation des fermes éoliennes à l'horizon 2050 (dit la légende) comprend deux vastes zones situées à la limite de la ZEE, respectivement à l'ouest de Brest et au sud de Belle-Ile, à des distances largement supérieures à 100 km (11). Quant à la **dimension internationale** de la prise de décision, elle laisse un peu perplexe, tant paraissent complexes les enjeux réels. Au niveau européen, la question (en voie de règlement) de la prise en compte de l'énergie nucléaire au titre de énergies « décarbonées » est au cœur de la problématique pour un pays comme la France, tandis qu'au niveau international, l'urgence nationale souvent évoquée à l'appui du développement de l'éolien en France, se relativise dès lors qu'on procède à des comparaisons internationales de mix énergétiques toutes sources confondues.

## CONCLUSION

L'Union belliloise insiste tout particulièrement sur la prise en compte de **l'aspect immatériel** du problème de l'industrialisation de la mer, surtout lorsque celle-ci, en violation flagrante des engagements, des promesses et des pétitions de principe, s'attaque directement à l'intégrité des paysages les plus remarquables : sur un fond de machines géantes, les aiguilles de Port-Coton ou la Pointe des Poulains seront réduites au rang de vestiges, à l'instar de ces vieilles églises américaines enserrées par des gratte-ciel. Il est vrai que nous resteront les tableaux de Monet et les photographies du monde d'avant...

Ainsi surgit une interrogation angoissante : le **sacrifice d'un paysage exceptionnel** est-il justifié au regard des bienfaits qu'apportera la technologie de l'éolien flottant ? La réponse à cette interrogation est loin d'être certaine. Qu'il s'agisse de la contribution réelle de l'éolien flottant à l'amélioration de notre mix énergétique, de la rentabilité des parcs éoliens, de la protection de la biodiversité et des milieux sous-marins, des oiseaux migrateurs et des cétacés, de la pêche côtière, rien ne paraît garanti à ce stade.

C'est pourquoi **l'Union belliloise** demande, avec d'autres, et notamment avec la **Fédération de protection de la presqu'île de Quiberon, des îles et du Grand site dunaire**, dont elle est membre, un **moratoire sérieux et sincère** sur les projets d'éolien flottant. Cette mesure permettrait non seulement d'éviter la catastrophe annoncée du projet A05, mais aussi, peut-être, de mieux planifier une filière encore immature, dont l'intérêt majeur réside dans la possibilité d'un éloignement significatif des côtes. Pour tous les projets éoliens en mer, il restera aussi le **problème de l'intermittence**, qu'il n'est pas raisonnable d'éluder comme s'il ne se posait plus.



**La Pointe des Poulains, avant...  
DR.**

### Notes

<sup>1</sup> Voir CNDP, Cahier d'acteur n°5.

<sup>2</sup> « Bilan de la présidente », <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-03/EolBretSud-Bilan-CNDP.pdf>

<sup>3</sup> <https://www.ouestfrance.fr/bretagne/morbihan/morbihan-les-maires-de-belle-ile-en-mer-veulent-eloigner-les-eoliennes-flottantes-de-leur-ile-01205910-9551-11ec-a598-cbc0ff53284>

<sup>4</sup> La loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables fut publiée au JO du 13 mars 2023.

<sup>5</sup> « Vidéo de présentation du débat sur la mer » (7').

<sup>6</sup> <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-03/Carte-de-propositions-de-l-Etat-zones-propices-eolien-en-mer-Bretagne-Pays-de-la-Loire.pdf>

<sup>7</sup> *Le Petit Larousse*, 2024.

<sup>8</sup> L'expression avait été créée par Romain Rolland dans un échange épistolaire avec Sigmund Freud. Inspirée par Spinoza, elle renvoie au sentiment d'appartenance à un grand tout.

<sup>9</sup> <https://www.leparisien.fr/loire-atlantique-44/eoliennes-offshore-au-large-de-saint-nazaire-cest-sur-que-la-pollution-visuelle-elle-est-bien-reelle-01-09-2022->

<sup>10</sup> <https://geophom.fr/PHOM/dgcec-gMj/facades/namo/visionneuse/index.html?idg=03>

<sup>11</sup> <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-03/Carte-de-propositions-de-l-Etat-zones-propices-eolien-en-mer-Bretagne%E2%80%93Pays-de-la-Loire.pdf>

